



Société

On dort autant, mais pas pareil...

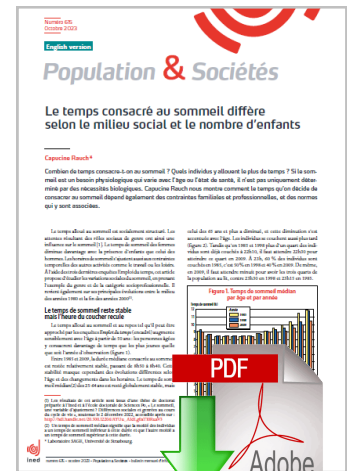
Dans *Population & Sociétés* n° 615 d'octobre 2023 ⁽¹⁾, Capucine Rauch, de l'université de Strasbourg, étudie le sommeil dans une approche sociologique au regard de différents facteurs, tels l'âge, le genre, l'activité professionnelle, la présence d'enfants dans la famille. Elle s'appuie sur les enquêtes *Emploi du temps* de l'Insee. Elle dresse un état des lieux pour 2009, mais tout en montrant les évolutions depuis le milieu des années 1980.

Entre 1985 et 2009, la durée médiane consacrée au sommeil est restée relativement stable, passant de 8 heures et 50 minutes à 8 heures et 40 minutes. Cela signifie qu'en 2009, en France métropolitaine, la moitié des 15 ans ou plus dort au plus 8 heures et 40 minutes, quand l'autre moitié dort plus de 8 heures et 40 minutes.

Sur cette période de 1985 à 2009, peu d'évolution chez les 25 à 64 ans. Par contre, le temps de sommeil médian diminue chez les 65 ans ou plus – une diminution qui s'accroît avec l'âge. Cependant, l'heure du coucher recule : à 23 h, 60 % des individus sont couchés en 1985, mais seulement 40 % en 2009. En cause, selon Capucine Rauch, « l'essor de la télévision et le développement des programmes en soirée ». On passe plus de temps en soirée devant la télévision. Par contre, quand le temps de sommeil est relativement stable, cela implique qu'on se lève plus tard...

Entre 15 et 59 ans, le temps de sommeil médian des femmes est égal à celui des hommes, mais le sommeil des femmes est notamment influencé par la nécessité de s'occuper des enfants. La perte de temps de sommeil liée à la présence d'un enfant de moins de 2 ans est deux fois plus importante pour les mères que pour les pères. En outre, le temps de sommeil des mères diminue avec le nombre d'enfants, contrairement à celui des pères.

Le temps de sommeil des actifs varie selon que le jour est travaillé ou non. Concernant les jours travaillés, ce sont les artisans, commerçants et agriculteurs qui consacrent le plus de temps au sommeil (8 heures et 15 minutes) et les cadres le moins (7 heures et 45 minutes). En revanche, les jours non travaillés, ce sont les ouvriers qui dorment le plus (9 heures et demie). À la retraite, les habitudes de sommeil liées aux rythmes de la vie professionnelle se maintiennent.



Économie

Enjeu mayennais : la réhabilitation des logements vacants

Dans *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 117 de septembre 2023 ⁽²⁾, Charles Battesti et Perrine Bauer (Insee) dressent un diagnostic sur le secteur du bâtiment dans la région. Selon les deux auteurs, « tous les métiers du bâtiment traversent une crise de recrutement marquée, à laquelle s'ajoutent des niveaux de salaire plus faibles qu'en France de province ». Ils

(1) – « Le temps consacré au sommeil diffère selon le milieu social et le nombre d'enfants » (4 pages). *Population & Sociétés* est le bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques (Ined).

(2) – « Économies ligériennes et transitions – Le bâtiment : difficultés de recrutement amplifiées par le contexte démographique et écologique » (4 pages).

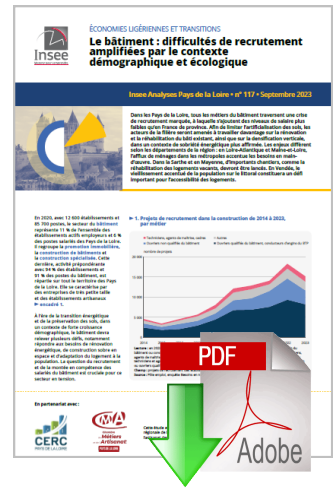
soutiennent qu' « afin de limiter l'artificialisation des sols, les acteurs de la filière seront amenés à travailler davantage sur la rénovation et la réhabilitation du bâti existant, ainsi que sur la densification verticale, dans un contexte de sobriété énergétique plus affirmée ».

Cependant, d'un département ligérien à l'autre, les enjeux sont différents. Pour la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire, les auteurs s'inquiètent des besoins de recrutement soutenus, en lien avec les arrivées d'habitants. La Vendée est surtout concernée par le vieillissement de sa population, d'où « un enjeu pour le bâtiment sur le littoral ».

La Sarthe et la Mayenne sont réunies par une problématique commune : « des chantiers nécessaires pour redynamiser les zones rurales ». La Mayenne est susceptible de connaître une déprise démographique (- 4 % de population d'ici 2040). En outre, il y aura probablement de vives difficultés de recrutement : d'une part, le nombre de personnes actives devrait diminuer de 7 % d'ici 2040 ; d'autre part, les salaires sont plus faibles qu'en France de province.

Malgré tout, pour Charles Battesti et Perrine Bauer, la réduction de la consommation d'espace reste un enjeu. Entre

2009 et 2019, la consommation d'espace liée à l'habitat a augmenté de 11,9 % en Mayenne. Sur la même période, la hausse du nombre de logements vacants contribue fortement à cette consommation d'espace. La part de logements vacants atteint 9,2 % dans le département quand elle est seulement de 6,4 % dans la région et de 8,3 % dans la France de province. Ainsi, pour les deux auteurs, les travaux de rénovation de ces logements pourraient être l'un des leviers de réduction de la consommation d'espace liée à l'habitat. De plus, le développement de modes de chauffage moins énergivores est un enjeu supplémentaire. Par exemple, le chauffage au fioul est utilisé dans 23 % des résidences principales des communes rurales en Mayenne. Parallèlement, le mode de chauffage aux énergies renouvelables y est moins plébiscité par les occupants de maisons neuves.



Droit du travail

Pas un, mais deux entretiens, éventuellement à la suite

Selon l'article L. 6315-1 du code du travail, un salarié bénéficie tous les deux ans d'un entretien professionnel avec son employeur.

Cet entretien porte sur les perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualifications et d'emploi, mais ne concerne pas l'évaluation du travail du salarié. Il donne lieu à la rédaction d'un document dont une copie est remise au salarié.

Cependant, un entretien d'évaluation et l'entretien professionnel peuvent-ils se tenir à la même date ?

Dans son arrêt n° 21-24122 du 5 juillet 2023, la chambre sociale de la Cour de cassation a conforté la cour d'appel de Versailles dans son interprétation du code du travail. Les deux entretiens peuvent bien se tenir l'un à la suite de l'autre dès lors que pendant l'entretien professionnel, les questions d'évaluation ne sont pas évoquées.

Concernant l'entretien professionnel, le code de travail précise qu'il est proposé systématiquement au salarié qui reprend son activité à l'issue d'un congé de maternité, d'un congé parental d'éducation, d'un congé de proche aidant, d'un congé d'adoption, d'un congé sabbatique, d'une période de mobilité volontaire sécurisée, d'une période d'activité à temps partiel, d'un arrêt longue maladie ou à l'issue d'un mandat syndical.

Tous les six ans, l'entretien professionnel fait un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié. Cet état des lieux permet, d'une part de vérifier que le salarié a bénéficié au cours des six dernières années des entretiens professionnels et, d'autre part, d'apprécier s'il a suivi au moins une action de formation ; acquis des éléments de certification par la formation ou par une validation des acquis de son expérience ; bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle.

La pensée hebdomadaire

« Les progrès époustouflants de l'intelligence artificielle apporteront des services multiples et utiles à nos sociétés. Mais les outils hyper-élaborés qui arrivent sur le marché sont aussi en mesure d'écrire et de publier des textes et des images sans intervention humaine. Les performances hallucinantes de ces machines pourraient vite nous faire oublier leur potentiel gigantesque de création de fausses informations et de manipulation à grande échelle. Le monde de l'information est face à un défi majeur. La solution, c'est le journalisme, l'exigence de la vérification des faits, leur mise en perspective pour une information claire et honnête des citoyens. »

François-Xavier Lefranc, président du directoire et directeur de la publication de *Ouest-France*,
« Au service des personnes » (éditorial), *Ouest-France* des 24 et 25 juin 2023.

Le mercredi 8 novembre, à Saint-Germain-le-Fouilloux et La Brûlatte Les énergies renouvelables thermiques en Mayenne

Le mercredi 8 novembre, de 17 h à 20 h, en partenariat avec le Conseil départemental, le Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable (association Synergies) propose son troisième et dernier circuit de visites pour découvrir des sites chauffés par des

énergies renouvelables : visites de Saint-Germain-le-Fouilloux (géothermie et solaire thermique d'un complexe immobilier et commercial) et de La Brûlatte (réseau de chaleur bois déchiqueté).

Pour en savoir plus : [cliquer ici](#).

Le samedi 11 novembre, à Mayenne Centenaire de l'orgue de l'église Saint-Martin

À l'occasion du centenaire de l'orgue de l'église Saint-Martin, à Mayenne, l'instrument sera « *mis en lumière le temps d'un week-end dans le cadre de nombreuses festivités qui lui seront dédiées* ». Le samedi 11 novembre, en partenariat avec la paroisse Notre-Dame-Saint-Martin-Mayenne-Moulay, le Pays d'art et d'histoire des Coëvrons-Mayenne s'associe à l'événement en proposant, à 14 h 15, puis à 15 h 30, une visite-découverte de l'église.

« *D'origine romane, ce lieu de culte a connu de nombreux remaniements au cours des XIX^e et XX^e siècles avec notamment le bombardement d'une partie de l'édifice en juin 1944. Des campagnes de restauration exemplaires lui ont redonné sa splendeur passée.* »



Les deux visites permettront de mieux connaître l'orgue – « *cet instrument souvent méconnu, à travers son histoire mais également son fonctionnement* ». David Flood, organiste de la cathédrale anglaise de Canterbury, et Emmanuel Lebas, organiste de la paroisse, présenteront une démonstration pédagogique.

Gratuit.

Le mardi 14 novembre, à Laval La gestion du patrimoine arboré des communes

Le mardi 14 novembre, de 17 h à 19 h 30, à Laval, dans le cadre d'un cycle de rencontres sur la gestion du patrimoine arboré des communes, le Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable

(association Synergies) propose une rencontre sur le thème : « En quoi l'arbre est un outil de bonne santé dans ma commune ? »

Ce sera « *l'occasion d'échanger sur les aménagements favorables à la santé pouvant contribuer à améliorer la bonne santé physique et mentale des habitants. Par exemple, en travaillant sur les espaces arborés et les espaces verts, la commune peut veiller à réduire le risque d'exposition aux allergies, rafraîchir le milieu urbain, réguler la qualité de l'air et des sols, favoriser la biodiversité... Ainsi, l'arbre rend de nombreux services en ville.* »



Pour s'inscrire : [cliquer ici](#).